



Saint-Paul-lès-Dax

Mairie de Saint-Paul-lès-Dax
Avenue du Maréchal Foch
BP 50
40992 Saint-Paul-lès-Dax cedex
Tél. 05 58 91 20 20

www.st-paul-les-dax.fr

SAINT PAUL LES DAX

concours des balcons
et maisons fleuris 2010

VILLE DE SAINT-PAUL-LÈS-DAX ✕



Saint-Paul-lès-Dax

Inscriptions avant le 25 juin 2010.

Conditions d'inscription

- maisons et jardins fleuris (visibles de la rue)
- fenêtres et murs
- balcons et terrasses (visibles de la rue)
- façades commerciales

Inscriptions possibles en Mairie ou à l'Office de Tourisme.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Renseignements : service des Espaces Verts - Tél. 05 58 91 59 95

Règlement du concours

Bulletin d'inscription

Article 1- Concours communal de fleurissement :

La ville de Saint-Paul-lès-Dax organise le concours communal des maisons fleuries sur la base d'un règlement qu'elle établit.

Article 2- Composition du jury :

Le jury est composé au minimum de deux élus, d'un agent du service des Espaces Verts, d'un agent du service Communication, d'un représentant de l'Office de Tourisme.

Article 3- Inscriptions au concours :

Les habitants désirant participer au concours communal de fleurissement doivent s'inscrire directement auprès des services municipaux ou de l'Office de Tourisme. Le jury peut inscrire d'office, lors de sa tournée, les maisons dont le fleurissement est jugé remarquable.

Article 4- Critères d'appréciation :

La visite du jury aura lieu dans la première quinzaine de juillet. Il sera invité à apprécier les efforts réalisés par les habitants pour le fleurissement de leur propriété, contribuant ainsi à l'embellissement du paysage. Il prendra en compte l'environnement et la propreté générale de la propriété, la qualité et la quantité du fleurissement, l'étalement dans le temps de la floraison. Le décor floral devra obligatoirement être visible de la rue.

Article 5- Catégories :

Ce concours a pour but de récompenser les initiatives privées contribuant à l'amélioration du cadre de vie accompagnant ainsi les efforts fournis par la ville dans ce domaine. Pour concourir, vous devez vous inscrire dans l'une des catégories proposées ci-dessous :

- 1ère catégorie : maisons avec jardins visibles de la rue
- 2ème catégorie : fenêtres, balcons ou murs visibles de la rue
- 3ème catégorie : commerces, restaurants, hôtels, campings
- 4ème catégorie : établissements publics
- 5ème catégorie : établissements scolaires fleuris par les enfants

Article 6- remise des prix :

De nombreux lots sont à gagner (plants, fleurs, arbustes,...). L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la remise des prix qui aura lieu à l'automne.

Article 7- Engagement des participants :

Les candidats acceptent sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions du jury.

Article 8-

Les candidats ayant obtenu trois années de suite le premier prix dans l'une ou l'autre des catégories seront classés hors concours pendant deux ans.

Article 9-

La période ouverte aux inscriptions est fixée chaque année et diffusée dans le bulletin municipal.

Bulletin à renvoyer au services municipaux ou à l'Office de Tourisme avant le 25 juin 2010.

Nom : Prénom :

Adresse :
.....
.....

Téléphone :
E-mail :

Pour concourir, vous devez vous inscrire dans l'une des cinq catégories proposées, en respectant les consignes suivantes :

- 1ère catégorie : maisons avec jardins visibles de la rue
- 2ème catégorie : fenêtres, balcons ou murs visibles de la rue
- 3ème catégorie : commerces, restaurants, hôtels, campings
- 4ème catégorie : établissements publics
- 5ème catégorie : établissements scolaires fleuris par les enfants

Catégorie choisie :

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Je soussigné certifie avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et accepte de m'y conformer.

Fait à le

Signature :

